



VILLE DE
THIAIS

(Département du Val-de-Marne)

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE SUPPLÉMENTAIRE DU 13 AVRIL 2010

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 35

Présents à la séance : 29

L'an deux mil dix

L'an deux mil dix, le 13 avril, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de THIAIS, régulièrement convoqués le 7 avril 2010, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. DELL'AGNOLA – TRAN – Mme JOSSIC - MM.

CAZAUBON – LARDÉ - Mmes DURAND-DELOBEL - TORCHEUX- MM. BEUCHER - GRINDEL – Mme HAMADA – M. MARTINS - Mmes BARBIER – GERMAIN - MM. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA – DAILLOUX - Mmes DONA - TOULZA - MM. BOMPARD – MAXIMILIEN – CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mme DELORME-VITRAC – Mme DEPLANCHE - Mme ARNOULT - Mme BITAN – MM. DURAND - TOLLERON

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOUMOULA (procuration à M. CHARLEUX) – Melle RICHERT (procuration à Mme DURAND-DELOBEL) – Mme SALHI – M. AUTRAN - Mme PICQ (procuration à M. DURAND)– M. BOUTET

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme TEYTAUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2010

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

FINANCES

**PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ANNÉE 2010**

M. LE MAIRE indique tout d'abord que comme chaque année, l'ensemble des subventions proposées à la délibération du Conseil municipal a préalablement fait l'objet d'un examen en Commission des Finances au détail. Sur l'ensemble des subventions, il rappelle que l'économie est de reconduire l'ensemble des subventions - hors subventions particulières exceptionnelles – allouées l'année précédente en tenant compte d'une revalorisation d'environ 1%.

Au global

Le montant global des subventions proposées pour l'année 2010 s'élève à 1 609 223,89 € et se reparti comme suit :

§ 432 300,00 € attribués au CCAS.

§ 22 000,00 € attribués à la Caisse des Ecoles.

§ 62 812,15 € attribués à la Mission Locale Bièvre Val de Marne.

§ 1 067 648,73 € attribués aux associations au titre de la subvention communale.

§ 18 761,60 € attribués aux associations au titre des subventions départementales.

§ 5 701,41 € attribués dans le cadre des projets d'action éducatifs (PAE).

Au détail :

Nom des Associations ou Sociétés	SUBVENTIONS 2009		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2010	
	communale €	département. €	communale €	département. €
Associations de Parents - Jeunesse - Ecoles				
ARISSE Externat Médico-Psycho-Pédagogique "Arc-en-Ciel"	269,59		280,00	
Association de défense et de protection de l'enfance déficiente de l'Hay les Roses / Chevilly Larue / Fresnes	293,14		296,07	
Association de psychiatrie infanto-juvénile - ADOPSI	172,37		174,09	
Association des parents d'élèves de l'école libre St-Louis/Blaise Pascal	1 359,86	36,59	5 000,00	36,59
Association familiale pour l'aide aux Infirmes Mentaux	753,33		760,86	
Association laïque des parents d'élèves du Collège A. Camus (F.C.P.E)	328,30	42,69	331,58	42,69
Association laïque des parents d'élèves du Collège Paul Klée (F.C.P.E)	158,43	24,39	160,01	24,39
Association laïque des parents d'élèves du Collège Paul Valéry (F.C.P.E)	267,92	24,39	270,60	24,39
Association laïque des parents d'élèves du Lycée de THIAIS (F.C.P.E)	328,30	42,69	450,00	42,69
Association Thiaisienne de Parents d'Elèves	224,62		226,87	
Aumônerie des Lycées THIAIS - CHOISY	780,39	239,34	1 200,00	239,34
Classes Musicales Collège Paul Valéry	203,21	15,24	220,00	15,24
Club d'animation des Jeunes deThiais (C.A.J.T.)	112 146,82		113 268,29	
F.C.P.E. Groupe scolaire Buffon - Conseil Dép. parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	128,72	9,45	300,00	9,45
F.C.P.E. Groupe scolaire Charles Péguy - Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	128,72	9,45	210,00	9,45
F.C.P.E. Groupe scolaire du Centre - Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	128,72	9,45	200,00	9,45

F.C.P.E. Groupe scolaire Saint-Exupéry - Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Mame	128,72	9,45	140,00	9,45
F.C.P.E. Groupe scolaire Schuman / les Tilleuls- Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Mame	128,72	9,45	130,01	9,45
Foyer socio-éducatif du Collège Paul Valéry	422,53		1 000,00	
Horizons Nouveaux	192,29		300,00	
Joie pour tous	573,52	45,73	579,26	45,73
LA MAISON - Aumônerie des Collèges	847,40	56,41	1 000,00	56,41
La Prévention Routière - Comité départemental du Val de Mame	349,21	50,31	400,00	50,31
Orphelins Apprentis d'Auteuil - Maison du Sacré-Coeur	885,22	62,50	894,07	62,50
P.E.E.P. Ecoles maternelles, primaires, collèges et Lycée de Thiais	996,71	167,69	1 200,00	167,69
Scouts de France de Thiais	203,21	213,43	205,24	213,43
Scouts et Guides de France				
. subvention exceptionnelle			1 000,00	
Scouts et Guides Saint Benoît	136,87	213,43	500,00	213,43
Union du Val de Mame des D.D.E.N - Section de Thiais	170,88	106,71	280,00	106,71
TOTAL	122 707,72	1 388,79	130 976,95	1 388,79

Nom des Associations ou Sociétés	SUBVENTIONS 2009		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2010	
	communale	département.	communale	département.
	€	€	€	€
Associations Anciens Combattants et autres				
273e section des Médailleurs Militaires de Choisy-le-Roi-Thiais-Orly		91,47		91,47
A.D.I.R.P. Association des Déportés Internés Résistants et Patriotes du Val de Mame	163,42		165,05	
Amicale de Thiais et environs de la 2ème D.B. - Division Leclerc	421,98	76,22	426,20	76,22
Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Thiais & Alentours	536,01	60,98	541,37	60,98
Amicale des Sous-Officiers de Réserve - A.S.O.R.	186,35	38,11	188,21	38,11
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre				
Combattants Algérie, Tunisie, Maroc	1 016,06	266,79	1 026,22	266,79
Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite		76,22		76,22
Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et militaires de THIAIS	545,80		1 000,00	
. subvention exceptionnelle	400,00		238,43	
Féd. Nle des Anciens Combattants en Algérie, Tunisie, Maroc (FNACA)	500,00		505,00	
Fédération Nale des Déportés et Internés de la Résistance et Union Nle des Déportés Internés et Familles de Disparus (FNDIR - UNADIF)	145,44	15,24	146,89	15,24
RHIN ET DANUBE - Anciens de la 1ère Armée française	172,76		174,49	
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur		76,22		76,22
Souvenir Français		22,87		22,87
U.N.C.A.F.N.(Union Nationale des Combattants)	728,41	182,94	735,69	182,94
Union Nationale des Parachutistes (UNP) Val de Mame	172,76		174,49	
Union Nationale des Sous-Officiers en retraite UDSOR Val de Mame		15,24		15,24
TOTAL	4 988,99	922,30	5 322,04	922,30

Nom des Associations ou Sociétés	SUBVENTIONS 2009		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2010	
	communale €	département. €	communale €	département. €
Associations à but social				
Amis - Artisans du Monde Initiatives et Solidarités	102,01		103,03	
Association de Prévention Soins et Insertion - A.P.S.I.	4 216,14		4 216,14	
Association Jean Cotxet	170,81	67,08	170,81	67,08
Association pour le don de sang bénévole de la commune de Thiais	1 000,00	304,90	1 000,00	304,90
Caisse des Ecoles	22 000,00		22 000,00	
Centre Communal d'Action Sociale	428 000,00		432 300,00	
Club de l'Espérance	7 392,12	762,25	7 466,04	762,25
Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Commune de Thiais	62 980,00		62 980,00	
CONTACT ou le Temps partagé	402,09		406,09	
Croix-Rouge Française - Comité de Choisy-le-Roi et Thiais	1 034,39	137,20	1 044,39	137,20
Enfance - Espoir	316,80		319,80	
L'Elan retrouvé	1 200,00		1 200,00	
Le Grain de Sel	1 224,12		1 236,36	
Protection Civile de Thiais	1 144,14	160,07	1 144,14	160,07
Secours Catholique	767,96		775,63	
Secours Populaire Français	767,96		775,63	
Social Art Postal Club	510,05		515,15	
UNAFAM	204,02		204,02	
Voir autrement à Thiais	510,05	693,12	515,15	693,12
TOTAL	533 942,66	2 124,62	538 372,38	2 124,62

Nom des Associations ou Sociétés	SUBVENTIONS 2009		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2010	
	communale €	département. €	communale €	département. €
Autres associations				
Association des Ch'timis de Thiais - A.C.T.	198,06		200,04	
. subvention exceptionnelle			200,00	
Association des Jardiniers de la Saussaie	543,84	41,16	543,84	41,16
Association des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales du Val de Marne		109,92		109,92
Club de la Presse du Val-de-Marne	100,00		100,00	
Comité du Bassin d'Emploi du Sud Val de Marne	8 500,00		8 500,00	
Conseil intercommunal de lutte contre la drogue et la toxicomanie	9 285,00		9 285,00	
EOLE - Association de défense de Choisy le Roi et Thiais contre les nuisances aériennes	295,83		295,83	
Groupeement de défense sanitaire des abeilles du Val de Marne et de la Seine	500,00		505,00	
MAIF Sécurité routière	100,00		100,00	
Mission Locale Bièvre Val de Marne	59 723,62		62 812,15	
Nature Environnement de THIAIS	372,76	16,77	376,49	16,77
PFIL - Initiative Sud Val de Marne	3 535,00		3 560,00	
Pôle d'Economie Solidaire Chevillais	1 000,00		1 000,00	
TOTAL	84 154,11	167,85	87 478,35	167,85

Nom des Associations ou Sociétés	SUBVENTIONS 2009		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2010		
	communale	département.	communale	département.	Proposition au département
	€	€	€	€	
Encouragement aux Sports Culture et Loisirs					
Aïkido Club	2 081,21		2 102,02		
Association Aquatica	1 171,80		1 183,52		
Association sportive Collège Albert Camus	1 566,33		1 581,99		
Association sportive Collège Paul Klée	1 566,33		1 581,99		
Association sportive Collège Paul Valéry	1 566,33		1 581,99		
Association sportive Lycée Guillaume Apollinaire	2 800,89		2 828,90		
Association sportive MACCABI de THIAIS	620,72		626,93		
Association Sportive Thiais Tennis de Table	19 917,64	30,49	20 132,06	15,25	
. subvention complémentaire	29 958,36		30 257,94		
Association Thiaisienne de Badminton	879,26	152,45	964,28	76,22	
. subvention exceptionnelle	1 609,67		1 625,77		
Association Vélocipédique de THIAIS	20 116,64	388,74	20 317,81	388,74	
. subvention complémentaire	3 089,44		3 120,33		
Athletic Boxing Club de Thiais	1 911,11	152,45	2 006,45	76,22	
Benjirollers THIAIS	1 000,00		1 010,00		
Budo-Club de Thiais	17 451,26		17 625,77		
. subvention complémentaire	54 000,00		54 540,00		
Budokan club de Thiais	14 392,47	182,94	14 612,62	106,71	
. subvention complémentaire	15 607,53		15 763,61		
C.A.T. ATA Canne	1 500,00	114,34	1 629,34		
Club Athlétique de THIAIS - Comité Directeur	702,02	457,35	709,04	457,35	
Club Athlétique de THIAIS - Section Basket Ball	11 046,49	228,67	11 156,95	228,67	
. subvention exceptionnelle	3 030,00		3 060,30		
Club Athlétique de THIAIS - Section Boxe Française	5 926,83	91,47	6 031,84	45,73	
. subvention complémentaire	20 300,00		20 503,00		
Club Omnisports du Hameau des Tilleuls	261,33		263,94		
CREF THIAIS GRS	8 046,85	4 725,92	12 853,24		
. subvention exceptionnelle	6 542,80		6 608,23		
Echiquier Thiaisien 81	2 071,91		2 092,63		
Golf-Club de Thiais - G.C.T.	1 005,89	228,67	1 244,62		
Groupement Amical des Tireurs de Choisy-le-Roi et environs	601,99	121,96	668,99	60,98	
Office Municipal des Sports de Thiais	88 363,01	4 368,50	91 182,14	2 433,00	
. subvention complémentaire	57 962,68		58 542,31		
Promo-Loisirs Sports mécaniques	19 271,98	4 357,60	9 204,45	4 357,60	10 260,25
. subvention complémentaire	9 464,59		9 559,24		
Speed Ball Club de Thiais - Section CAT Base Ball et Soft Ball	8 287,82		8 370,70		
. subvention complémentaire	3 285,10		3 317,95		
Sports Détente Loisirs Thiais	798,45	53,36	833,11	26,68	
Tennis Club de Thiais	2 993,05	167,69	3 022,95	167,69	
. subvention complémentaire	4 976,94		5 026,71		
Tennis Club de Thiais Belle Epine	6 179,11	1 575,10	7 770,27	45,73	
. subvention complémentaire	18 949,73		19 139,23		
. subvention exceptionnelle	3 535,00		3 570,35		
THIAIS Athlétique Club	16 306,62	556,44	16 976,58	49,55	
. subvention complémentaire	13 126,10		13 257,36		
THIAIS Football-Club	41 440,91		41 855,32		
. subvention complémentaire	23 401,16		23 635,17		
THIAIS G.R.S.	17 546,02	941,47	18 492,22	170,73	
. subvention complémentaire	48 908,39		49 397,47		
. subvention exceptionnelle	10 362,72		10 466,35		
Thiais Handball Club	9 450,09	30,49	9 559,83	15,25	
. subvention complémentaire	8 892,44		8 981,36		
Thiais Natation Tonic	7 077,20		7 147,97		
THIAIS Pétanq/Club	931,64	112,51	997,21	56,26	
Thiais RANDO	1 600,17		1 616,17		
THIAIS Rugby Club	934,03		943,37		
Thiais Volley-Ball	2 364,61		2 388,26		
Vol vertical	1 005,89		1 015,95		
TOTAL	679 758,55	19 038,61	686 556,10	8 778,36	10 260,25

Nom des Associations ou Sociétés	SUBVENTIONS 2009		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2010	
	communale €	département. €	communale €	département. €
Sports et Beaux Arts - Culture et Loisirs				
Association Culturelle Franco-Portugaise de Thiais	150,00		151,50	
Association Hervé Garcia	1 010,00		1 020,51	
Association JAZZNOTES	151,50		151,50	
Association l'Amitié	3 317,63	609,80	3 350,81	609,80
Association Thiaisienne de Gymnastique Harmonique de rythmique et de danse	276,11		278,87	
ATLACE	158,43		160,01	
Bien Jouer - Ludothèque de l'Ile de France	3 121,81		7 960,00	
. subvention exceptionnelle (votée le 17/12/2009 pour le budget 2010)			6 000,00	
Bridge Club de Thiais	757,50		765,08	
Cercle Celtique de THIAIS "LES GALICELS"	725,50		732,76	
Chérubins Stars	4 090,50		4 131,41	
Club de modélisme de THIAIS Jacques Gambart de Lignières	2 223,14	426,86	2 245,37	426,86
Comité de Coordination des Activités Thiaisennes (C.C.A.T.)	35 000,00	3 588,40	40 000,00	3 588,40
Esquisse	389,86		393,76	
Focale 50 - Club de photographie	616,10		622,26	
La Gilde de THIAIS	873,68	83,85	916,15	83,85
. Subvention exceptionnelle			1 500,00	
La Tribu du Verbe	151,50		153,02	
La Troupe du Silence	373,72		377,46	
Les Amis de la Cité	1 571,33	228,67	1 587,04	228,67
Les Ateliers de Balou	49 634,12	365,88	60 000,00	365,88
. Subvention exceptionnelle			2 500,00	
Rythme et chansons	333,30		336,63	
Société Régionale des Beaux-Arts	713,78	76,22	720,92	76,22
TOTAL	105 639,51	5 379,68	136 055,06	5 379,68

TOTAL	1 531 191,54	29 021,85	1 584 760,88	18 761,60	10 260,25
--------------	---------------------	------------------	---------------------	------------------	------------------

Mme ARNOULT souhaiterait avoir des précisions sur les activités de la Caisse des Ecoles.

M. LE MAIRE rappelle que la Caisse des Ecoles, il y a un quart de siècle, avait pour vocation à gérer les cantines scolaires et les centres de vacances. Ces activités relevant désormais des compétences de la Ville, la Caisse des écoles a vu ses attributions s'amoinrir et a pour mission effective de couvrir les bals costumés, quelques manifestations festives - Noël dans les écoles - les aides à certaines familles sous forme de bons d'achat.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ,

Par 27 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – TRAN – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDÉ - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER – GRINDEL – Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER – GERMAIN - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA - DAILLOUX – Mmes DONA - TOULZA – MM. BOMPARD – MAXIMILIEN – BOUMOULA - CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA – DELORME–VITRAC – RICHERT – DEPLANCHE.

Par 5 voix ABSTENTION : Mmes ARNOULT – BITAN – MM.– TOLLERON –DURAND - Mme PICQ -

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL

Il vous est proposé d'approuver ce budget par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations	7 242 719,30 €	536 461,60 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 030 120,00 €	180 000,00 €
922	Enseignement formation	6 650 880,41 €	757 364,00 €
923	Culture	1 603 553,00 €	156 100,00 €
924	Sport et jeunesse	4 649 758,75 €	250 800,00 €
925	Interventions sociales et santé	924 616,14 €	27 000,00 €
926	Famille	2 018 547,00 €	924 000,00 €
927	Logement	68 100,00 €	
928	Aménagement et services urbains	5 431 813,00 €	2 334 500,00 €
929	Action économique	7 550,00 €	60 174,00 €
931	Dettes et autres opérations financières	1 586 000,00 €	
932	Dotations et participations non affectées		9 593 590,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	94 220,00 €	20 591 113,00 €
934	Transfert entre sections	600 000,00 €	
939	Virement à la section d'investissement	3 503 225,00 €	
Total		35 411 102,60 €	35 411 102,60 €

Section d'investissement		Dépenses	Recettes
900	Services généraux des administrations	473 131,00 €	
901	Sécurité et salubrité publiques	103 000,00 €	330 000,00 €
902	Enseignement formation	4 746 995,00 €	
903	Culture	1 367 147,00 €	
904	Sport et jeunesse	871 400,00 €	
905	Interventions sociales et santé	7 350,00 €	
906	Famille	57 700,00 €	
907	Logement		
908	Aménagement et services urbains	1 869 150,00 €	500 000,00 €
909	Action économique		
911	Dettes et autres opérations financières	3 053 000,00 €	5 900 000,00 €
912	Dotations et participations non affectées		1 461 797,00 €
913	Impôts et taxes non affectées		253 851,00 €
914	Transfert entre sections		600 000,00 €
919	Virement de la section de fonctionnement		3 503 225,00 €
Total		12 548 873,00 €	12 548 873,00 €

M. LE MAIRE donne la parole à M. CAZAUBON qui présente le rapport suivant :

« Le budget pour 2010 que je vous présente ce soir reprend les orientations budgétaires que nous avons approuvées lors du précédent conseil municipal.

Il totalise une masse globale de 47,9 M€ en augmentation de +8% par rapport à l'année dernière.

Les recettes de fonctionnement en hausse de +1,12% s'élevent à 35,4 M€. Elles représentent 73,8 % du budget global. Elles sont alimentées par les impôts et taxes à hauteur de 20,6 M€ en augmentation de +2,2%. Le produit de la fiscalité directe locale est égal à 19,2 M€. Il enregistre une hausse de +2,3% par rapport à 2009. Il se compose des trois taxes foncières à hauteur de 11,1 M€ auquel s'ajoutent les 8 M€ provenant de la compensation relais versée par l'Etat en contrepartie de la suppression de la taxe professionnelle à compter de cette année et de sa substitution par la nouvelle contribution économique territoriale. Comme le détermine la loi de finances pour 2010, un régime transitoire est mis en œuvre en 2010. Il prévoit que l'Etat collecte le produit de la nouvelle fiscalité locale assise sur la l'activité économique des entreprises implantées localement puis en restitue le produit sous la forme d'une compensation dont le montant est au moins égal au produit de l'ancienne taxe professionnelle calculé au taux de 2008 majoré de 1% appliqué aux éléments d'assiette actualisés aux conditions économiques de 2010.

Le produit fiscal total de 19,2 M€ qui alimente notre budget est assuré en reconduisant les taux des 3 taxes foncières de même que le taux de la cotisation foncière des entreprises, celle-ci étant l'une des composantes de la nouvelle contribution économique territoriale, que nous souhaitons fixer à la valeur du taux de l'ancienne taxe professionnelle de 2009. En effet, nous proposons de maintenir ces 4 taux à leurs valeurs de 2009 afin de stabiliser le niveau la pression fiscale s'exerçant sur les particuliers et les entreprises. Il s'agit pour nous de préserver l'attractivité de notre territoire qui bénéficie depuis plusieurs décennies de notre politique de modération fiscale. Au moment où se réforme la fiscalité locale des entreprises, nous estimons que ce positionnement assurant la stabilité de la pression sera prometteur en prospérant sur l'effet cumulatif du maintien des taux et de l'apport de la nouvelle matière imposable assise sur la valeur ajoutée des entreprises.

Les autres recettes fiscales majeures sont alimentées par le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui se stabilise à 850 000, en raison de la prudence à observer sur le comportement du marché immobilier. S'y ajoute le produit de la taxe sur l'électricité maintenu à 480 000 €.

L'autre source d'alimentation des recettes de fonctionnement est assurée à hauteur de 9,6 M€ par les dotations et participations versées par l'Etat lesquelles enregistrent une légère baisse de -0,3%. La dotation globale de fonctionnement représente la quasi-totalité de cette ligne puisque son montant est de 8,8 M€ contre 8,9 M€ l'année dernière. Cette évolution enregistre les progrès de l'intercommunalité qui capte à son profit une part plus importante de l'enveloppe nationale affectée aux dotations des collectivités territoriales. Deux autres ressources complètent la ligne, il s'agit des compensations versées par l'Etat au titre des diverses dérogations intervenues par le passé sur les 4 taxes locales. Le montant de ces compensations, en hausse de +2,4%, est égal à 531 000 €.

Enfin, le budget de fonctionnement est alimenté par le produit des services municipaux à hauteur de 5,2 M€ soit un montant en hausse de +0,1%.

Toutes ces recettes de fonctionnement assurent la couverture des dépenses de fonctionnement à hauteur de 35,4 M€.

Figurent tout d'abord les dépenses courantes liées au fonctionnement des services et à la réalisation des actions intervenant dans tous les domaines de la politique municipale qu'il s'agisse de la programmation culturelle, festivalière, des événements sportifs et festifs, du financement de la politique sociale, de l'entretien du patrimoine et des équipements publics. La dotation liée à ces postes, en augmentation de +0,5%, représente une somme de 29,6 M€. La masse salariale, stabilisée par rapport à 2009, est assurée à hauteur de 15,4 M€, soit une proportion de 49,13% des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui place notre commune en bonne position en dessous du ratio moyen des communes de la même strate démographique. Le soutien aux associations et organismes locaux, en augmentation de +1,2%, est assuré par une enveloppe de 1,6 M€. La subvention d'équilibre versée au centre communal d'action sociale y représente une somme de 432 000 €, en augmentation de +1%. Elle permet à la commune, via son organisme social, de dispenser les aides nationales et locales aux Thiaisien en difficulté.

Les charges financières correspondant au remboursement des intérêts des emprunts en cours représentent une somme de 1,6 M€, en diminution de -9% dû à la gestion dynamique des prêts. S'ajoutent la charge de 94 000 € liée au plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle limité à 3,5% de la valeur ajoutée des entreprises.

Le rapprochement des recettes et des dépenses de fonctionnement laisse un solde disponible de 4 M€ affectable aux dotations aux amortissements à raison de 600 000 € et au virement à la section d'investissement à hauteur de 3,5 M€ contre 3,1 M€ en 2009 qui enregistre ainsi une augmentation de +11%.

Au-delà de cet apport interne, les recettes d'investissement sont alimentées de recettes propres d'un montant de 2,5 M€. Y sont incluses, la subvention reçue de l'agence nationale de rénovation urbaine d'un montant de 330 000 € au titre du soutien à la reconstruction de l'école Romain Gary ex école Buffon, la participation de l'immobilière 3F de 300 000 € au titre du programme des infrastructures nouvelles à créer dans le périmètre d'intervention de la restructuration des Grands Champs, accompagnée d'une subvention de l'Etat de 200 000 € pour le soutien au programme de voirie. Ces ressources sont complétées par le versement du fonds de compensation de la TVA en diminution de -8% d'un montant de 1,4M€ calculé sur la base des dépenses d'investissement réalisées en 2008 et du produit de la taxe locale d'équipement prélevée sur les permis de construire délivrés d'un montant de 200 000 € en diminution d'un tiers en raison d'une évaluation prudente du rythme de construction. La dotation départementale globale d'investissement représente quant à elle une somme de 54 000 €.

Pour compléter les ressources affectées à la couverture des investissements, le budget prévoit de recourir à un emprunt de 5,9 M€ calé sur l'important programme des investissements à réaliser en 2010.

Les investissements à réaliser en 2010 sont ambitieux. Ils concrétisent nos engagements. Parmi les plus importants figurent les réalisations programmées avec l'Etat et les bailleurs sociaux partenaires dans le cadre de la convention de restructuration urbaine des Grands Champs. J'évoque l'enveloppe de 4,6 M€ consacrée à la reconstruction de l'école Romain Gary pour un montant de 4,3 M€ et l'accompagnement des travaux de création du nouveau réseau viaire à l'intérieur de cette opération soit une enveloppe de 300 000 €. S'agissant du logement social, auquel renvoie l'opération des Grands champs, je souligne ici que la commune continuera de soutenir les efforts de renouvellement urbain ou de rénovation des logements sociaux en apportant sa garantie financière aux bailleurs sociaux présents sur la ville.

Les crédits nécessaires à la couverture d'autres grands projets sont inscrits dans ce budget. Il s'agit d'une enveloppe de 900 000 € pour la rénovation intérieure de l'Académie des arts, d'un crédit de 400 000 € pour la première tranche des travaux de rénovation de l'église, enfin d'une enveloppe complémentaire de 280 000 € pour la rénovation des vestiaires de la piscine. Une enveloppe de 790 000 € est affectée à la réfection de la voirie communale. Au-delà de ces enveloppes réservées à la programmation ou la poursuite des investissements lourds, ce projet de budget prévoit diverses enveloppes de crédits pour le gros entretien des bâtiments communaux scolaires, sportifs, culturels ou le renouvellement de l'équipement informatique des services.

Les dépenses d'investissement se complètent du remboursement du capital emprunté à hauteur de 3 M€ en diminution de -2,6% par rapport à 2009. Cette décreue traduit la baisse de l'annuité d'emprunt qui représente cette année une charge de 4,5 M€ contre 4,9 M€ en 2009.

Voilà mes chers collègues quelles sont les caractéristiques du budget pour 2010.

Ce budget porte une forte ambition de renouvellement et d'adaptation de nos équipements publics tout en garantissant le maintien nos politiques sectorielles. Loin d'être en retrait par rapport à ces prédécesseurs, il aborde, au contraire, l'avenir avec force et conviction. La force de ce budget est d'être le vecteur d'un important effort d'investissement pour l'adaptation et l'embellissement du cadre de vie des Thiaisaisiens. La conviction de ce budget est d'affirmer cette ambition sans crainte de l'avenir au moment où l'Etat réforme la fiscalité locale. Nous observons, par les chiffres mêmes de ce budget, que la suppression de la taxe professionnelle n'a pas stoppé la progression du produit fiscal prélevé sur la richesse économique. Ce signe, dans notre commune, est celui de la solidité de notre matière imposable. Cette solidité résulte de notre politique d'attractivité territoriale qui prospère sur le meilleur partage de l'effort d'investissement à faire supporter par la population actuelle et par les générations futures. Nous le voyons, cette politique de juste équilibre a permis à notre ville d'évoluer continuellement par gradation sans heurt au profit de tous.

Telles sont les raisons pour lesquelles cette philosophie d'action se renouvelle dans le projet de budget pour 2010.

Je vous remercie de votre attention ».

Generated by Foxit PDF Creator © Foxit Software
http://www.foxitsoftware.com For evaluation only

M. LE MAIRE remercie M. CAZAUBON de cette présentation exhaustive des principales actions pour 2010 et des aspects comptables de ce budget. Il invite l'Assemblée à formuler des questions ou remarques.

M. TOLLERON propose une intervention déclinée sous 2 angles :

- l'analyse des ratios ;
- le budget par lui-même : partie investissement et fonctionnement.

Sur l'analyse des ratios

« En Commission des Finances ont été évoqués les ratios portant sur des strates de villes comparables (20 000 – 50 000 habitants). Je constate que malgré un discours sur une faible imposition, il ressort une imposition moyenne par Thiaisien de 20% supérieure à la moyenne nationale des Villes de taille équivalente. Globalement, la Ville peut se targuer d'avoir plus de ressources qui viennent de la taxe professionnelle. Malgré ces recettes supérieures, notre dette est supérieure de 26% à la moyenne nationale avec un encours dette/recette de fonctionnement supérieur de plus de 40% à cette moyenne. Par contre, il ressort de ces ratios que les dépenses moyennes de fonctionnement sont inférieures de 15% à la moyenne, et que les dépenses d'équipement restent inférieures de 22% à cette moyenne.

Ainsi, ces moindres dépenses engendrent un service de moindre qualité.

Quelques exemples récents :

- 6 à 8 semaines d'attente à Thiais pour la délivrance d'un passeport pour une famille de 4 personnes, au regard de 2 ou 3 semaines dans les communes avoisinantes. On peut pointer là un sous-effectif manifeste du service Etat Civil ;
- File d'attente pour les élèves de certaines classes d'instrument à l'Académie des Arts qui traduit là - encore un manque d'effectifs ;
- File d'attente pour les activités sportives victimes de leur succès ;
- Police municipale quasi inexistante en particulier devant certains établissements scolaires – collèges, lycées – qui souffrent de plus en plus de racket et d'agressions physiques ;
- Eclairage public toujours défaillant ;
- Entretien des rues plus que médiocre : il ne suffit pas de publier un document comme « Thiais Ville Propre » ; il faut également montrer l'exemple ;
- Un grand nombre de rues avec des nids de poule et des surélévations de bitume, sans oublier les trous des années passées non bouchés. Dans certaines rues, malgré de bonnes suspensions, on est plus que secoué. Sur certains trottoirs, on doit faire attention à ne pas trébucher ;
- Sans oublier le chauffage des bâtiments, l'entretien des parcs.

A Thiais, malgré des ressources (venant des impôts et de l'emprunt) supérieures à la moyenne, nos dépenses sont moindres et nous disposons de services publics de moindre qualité.

Vous avez inventé le « payez plus pour moins de service ».

Sur le budget fonctionnement

§ Pour la partie recette :

Les recettes fiscales s'accroissent d'environ 2%, pour une croissance de la base théorique de 3,4%. Mais il est à relever que l'essentiel de cette croissance était lié à une augmentation de la base de l'ex taxe professionnelle de + 6,5%. Comme cette dernière n'a pas été reproduite cette année, la croissance de nos recettes est inférieure.

La suppression de la taxe professionnelle entraîne une diminution du taux de taxe professionnelle voté en 2009. En effet, l'ensemble des taxes avait été augmenté l'année passée de 3%. Cette augmentation subsiste pour les ménages, alors qu'elle est divisée par 3 pour les entreprises. Seul 1% a été repris dans la loi.

La croissance fiscale inférieure à la croissance de la base imposable provient de ce choix et entraîne une perte de ressources pour la commune.

Dans le futur, qui compensera : les ménages ?

Par ailleurs, les dotations de l'Etat sont en baisse.

Il restera 2 moyens pour compenser : l'imposition des ménages ou l'emprunt.

On observe une stabilisation. Penchons-nous sur le budget personnel. On reconnaît une baisse de 0,2% de ces dépenses – 15,4 Millions en 2009 – 15,38 Millions pour le budget 2010 malgré une revalorisation de 0,5%. Est - ce à dire une diminution des effectifs entre ces 2 budgets ? Au global, on observe une baisse de la masse salariale, alors qu'elle devrait augmenter du fait de la croissance des salaires.

§ Pour la partie Charges

Celles-ci augmentent de près de 1,2%. Quelques interrogations persistent sur certains postes : sécurité/salubrité publique : croissance de 50% ; enseignement-formation :

+ 65 000 euros (classes découvertes) ; sport et jeunesse : décroissance de 160 000 euros essentiellement sur les Centres de loisirs ; décroissance de 100 000 euros sur les crèches et garderies

.On constate de ce fait une décroissance des intérêts liés aux emprunts et une croissance de l'investissement.

La croissance de l'épargne de 400 000 € est liée pour 50% à la baisse des taux des emprunts, à hauteur de 200 000 euros.

Sur le budget investissement

Il correspond aux annonces faites dans le cadre du débat d'orientations budgétaires avec des reprises de crédits (75% pour la piscine) de l'année précédente ; le plan Lumière existe t-il au rayon des bonnes intentions ? Nous n'en voyons pas encore les effets. Qu'en est-il de la rénovation du Théâtre et le droit à un confort minimum au sein de cet équipement ?

On constate enfin une forte croissance de la dette avec un emprunt d'un montant du double du remboursement du capital. »

M. LE MAIRE apporte les précisions suivantes en réponse aux différents points soulevés :

Tout d'abord il est constaté la maîtrise par M. TOLLERON de la technique des effets d'optique déformants. En le suivant dans ce cheminement, on aboutirait au constat d'une gestion quasi catastrophique de la Ville.

La vérité est toute autre.

Sur la gestion financière :

La gestion financière de la Ville est saine et efficace : pression fiscale basse, peu d'augmentation d'impôts, aucune spéculation hasardeuse tandis que les Thiaisais ont vu et continuent de percevoir les investissements pour l'avenir et la mutation de la Ville : groupes scolaires au travers de la réhabilitation des écoles du Centre ; rénovation extérieure de l'Académie des Arts ; opération de requalification des Grands Champs.

Tous ces projets concrets nécessitent un réel effort.

Et pourtant, l'effort fiscal est, contrairement à ce que l'on pourrait s'attendre aux vues des investissements accomplis, l'un des plus faibles du département et la volonté de la majorité municipale est de ne pas alourdir les impôts des Thiaisais en sus des autres contributions, à contre courant du matraquage fiscal habituel des villes voisines qui lui s'inscrit dans la pérennité.

Quelques exemples : augmentation de plus de 50% des impôts locaux pour certaines Villes valdemarnaises sans parler de l'augmentation de plus de 46% décidée par la Région Ile De France.

A Thiais, la gestion quotidienne est rigoureuse, prudente, exemplaire, le paiement est toujours assuré, nonobstant les situations des autres communes et par delà les situations délicates que peut traverser le pays.

Sur les dépenses de fonctionnement liées au personnel

L'exemple des dépenses de fonctionnement dédiées au personnel est révélateur : 49% du budget de fonctionnement est consacré aux dépenses de personnel ; or, en contrôle de gestion, pour se prévaloir d'une gestion satisfaisante, une commune ne doit pas consacrer plus de 50% de son budget de fonctionnement à ce poste. Thiais peut se targuer d'une bonne maîtrise de ses effectifs, de ses charges tout en assurant une continuité et une qualité du service.

Je relève d'ailleurs que des regroupements de postes ont été faits pour améliorer l'efficacité du service, que la mensualisation de certains agents a permis de réduire les charges (qui explique la diminution des dépenses de fonctionnement des centres de loisirs) et que s'agissant de la Police Municipale, pour l'exercice de ses missions de prévention aux abords des lycées et des collèges ou ailleurs sur le périmètre communal, la Ville a choisi de renforcer les effectifs.

Pour autant, la Police Municipale ne saurait prétendre se substituer aux missions dévolues à la Police Nationale.

La présentation de M. TOLLERON peut paraître en façade séduisante, mais après une analyse plus pointue, elle devient très vite inopérante.

Sur les passeports biométriques

S'agissant des passeports biométriques et des trois stations présentes à Thiais, je rappelle que quiconque, quel que soit son domicile, peut prétendre à la délivrance de son passeport à Thiais. Cependant, la spécificité de la Ville repose sur la richesse de son bassin d'emploi, soit autant de potentiels demandeurs de passeports, alors même que le nombre de stations a été fixé à 3 par l'Etat.

Sur les travaux de voirie, la rénovation de la piscine et le plan Lumière

L'ensemble de la voirie des Villes de France a souffert de l'hiver rigoureux, - fissures-façonnages de rues - et Thiais n'y a pas échappé. Des crédits à hauteur de 790 000 euros ont été inscrits. Pour autant, les contraintes techniques – séchage des voies - les contraintes juridiques – lancement des consultations – expliquent un temps de latence incompressible. La réfection de la rue Jean Jaurès sera d'ailleurs très prochainement entreprise et visible.

Les travaux de la piscine exigent aussi plusieurs phases et par là même un temps plus ou moins masqué : programmation, études, choix de la maîtrise d'œuvre, lancement des consultations d'entreprises.

M. TOLLERON revient sur les effectifs de la Police Municipale de Thiais. 12 prévus dans le budget, 2 pourvus. Qu'en est-il exactement ? Comment justifier d'autre part l'absence d'éléments concrets annonceurs du Plan Lumière ?

M. LE MAIRE souligne que la situation des effectifs du service de la Police Municipale qu'il pointe était celle de la fin de l'année et que cette dernière a évolué aujourd'hui. La Police Municipale compte 5 agents et 6 ASVP. On vient même de recruter, au travers d'une convention signée avec Pôle Emploi 9 agents dans le cadre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) qui assureront la surveillance des parcs et jardins pour une mission de 22 heures chacun par semaine. Ils seront bien évidemment rémunérés et bénéficieront d'une formation assurée par Pôle Emploi.

Une véritable montée en puissance du service de la Police Municipale est en voie de s'accomplir. Ainsi la comparaison avancée sur une photographie à un instant T déjà révolu n'est pas pertinente. La vidéoprotection couplée avec le Plan Lumière renforcera encore l'efficacité des Polices Municipale et Nationale.

Le Conseil Municipal désignera d'ailleurs dans les prochains mois le groupement qui assurera les prestations demandées par la Ville. En effet, la procédure juridique, lancée en 2009 inhérente à ce type de contrat qualifié de contrat complexe nécessite du temps, une étude des besoins, l'élaboration d'un cahier des charges, la sélection des candidatures, l'envoi du cahier des charges, sans omettre les questions-réponses posées aux interlocuteurs qui engendrent inévitablement des délais.

La Ville, en tant que collectivité territoriale, ne peut s'affranchir des règles juridiques.

M. LE MAIRE rappelle ces principes propres à la gestion publique et suggère à M. TOLLERON ne pas vaciller vers une démagogie qui serait susceptible de sensibiliser un public peu averti.

M. LE MAIRE porte avec fierté et au nom de la majorité toutes les actions entreprises, les transformations de la Ville à un rythme puissant cadencé et soutenu, à la différence des Villes voisines plombées par leurs dépenses de fonctionnement non maîtrisées. Certes, la Ville bénéficie d'un bassin économiquement dynamique et d'une taxe professionnelle avantageuse mais, afin d'inscrire dans la continuité cet effort d'investissement a su mettre en place des outils attractifs facilitateurs d'emplois et de recherche.

50% d'augmentation d'impôts en 20 ans constatés à L'Hay Les Roses et d'autres encore. A Thiais, un tout autre scénario. Cette comparaison suffit d'elle-même et toute critique à l'encontre de la gestion communale doit prendre en compte ces facteurs externes et le tropisme.

Generated by Foxit PDF Creator © Foxit Software
http://www.foxitsoftware.com For evaluation only

Dans le cadre du bilan - programme de mobilisations de moyens et toutes actions accomplies par la Ville sont clairement identifiables.

Mme BITAN souhaiterait avoir des détails concernant les recrutements effectués dans le cadre des contrats aidés et ceux dédiés à la Police Municipale.

M. LE MAIRE rappelle les éléments qu'il vient de mentionner : 9 agents recrutés dans le cadre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) qui assureront la surveillance des parcs et jardins pour une mission de 22 heures chacun par semaine, rémunérés et bénéficiant d'une formation assurée par Pôle Emploi. S'agissant de la Police Municipale, 5 policiers et 6 ASVP constituent le service et des recrutements sont encore en cours.

Mme BITAN comprend le dispositif comme laissant apparaître plus de postes créés que de postes vacants.

M. LE MAIRE rectifie cette interprétation et relève que l'on ne peut garantir 12 postes permanents sur une année en raison de la mobilité des agents inhérente à la fonction publique, à ce mouvement perpétuel dénommé vacance frictionnelle.

M. DURAND émet une remarque relative à la comparaison effectuée sur les taux Thiais – autres collectivités dont le Conseil Général. Il s'avère que cette collectivité est d'une autre nature et que depuis quelques années, elle souffre du transfert par l'Etat de compétences sans compensation de charges. L'Etat doit 4 millions d'euros de transfert de charge à ce jour non remboursés au Conseil Général du Val de Marne ; l'augmentation des impôts est dans ces circonstances justifiée.

M. LE MAIRE saisit l'opportunité de cette remarque pour annoncer que le Conseil Général qui finançait jusqu'à présent les crèches municipales s'en désengage progressivement. Il y a quelque temps, une baisse de 23% de subventions pour les crèches de la Ville de Thiais était affichée, soit 60 000 euros. Tout récemment, le chiffre finalement annoncé est autre : le Conseil Général réduit sa participation de 260 000 € à 80 000 € alors même que la demande de garde d'enfants est elle exponentielle. Autre exemple significatif : le désengagement de cette même collectivité auprès de la Maison de Quartier de Grignon jouxtant Orly et Choisy le Roi qui s'adresse à un public spécifique en proie à des difficultés sociales. Paradoxalement, ce désengagement n'est pas cohérent à la politique sociale affichée par le Département.

M. TRAN précise aussi que le Conseil Général a réduit son soutien de 20% pour la manifestation internationale de gymnastique rythmique et sportive.

M. TOLLERON s'interroge sur la diminution dans le budget du poste de 100 000 euros consacré aux crèches et garderies.

M. LE MAIRE s'appuie sur le différentiel entre taux d'occupation prévu et taux d'occupation réelle et dès lors la distinction à faire entre coût prévisionnel coût réel facturé. Il s'agit d'un simple ajustement qui prend en compte la réalité des situations. Les crédits sont programmés et après on les ajuste au temps réellement occupé par les enfants.

Il souligne que la Ville a diversifié ses modes de garde pour satisfaire au mieux la demande : crèche familiale, crèches municipales, halte-garderies mais aussi achat de berceaux dans des structures multi-accueil privées. En aucun cas, il ne s'agit d'une diminution de places de crèches sur la Ville.

M. TRAN rappelle d'ailleurs que la Ville peut se prévaloir de façon pérenne depuis quelques années de 210 places de crèches, bien au-delà des préconisations faites dans ce domaine par l'Organisation Mondiale pour la Santé (60 places pour 10 000 habitants).

M. LE MAIRE souligne que c'est toute l'image sociale du Conseil Général qui est ternie : désengagement dans le domaine de la petite enfance, dans le domaine sportif, dans l'accompagnement social des jeunes.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 27 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – TRAN – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDÉ - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL – Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER - GERMAIN - MM. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM.

Par 5 voix ABSTENTION : Mmes ARNOULT – BITAN – MM. DURAND – TOLLERON
– Mme PICQ.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

M. LE MAIRE donne la parole à M. CAZAUBON qui rappelle que le budget d'assainissement est un budget annexe qui se rattache au budget principal par la subvention qui lui est accordée.

Le budget d'assainissement se présente comme suit :

Chapitre	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	151 330 €	
66	Charges financières	45 000 €	
042	Transferts entre sections	132 000 €	18 330 €
70	Vente de produits fabriqués,...		310 000 €
	Total	328 330 €	328 330 €

Chapitre	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
10	Dotations et fonds divers		70 500 €
13	Subventions		30 227 €
16	Emprunts et dettes assimilées	149 000 €	380 000 €
21	Immobilisations corporelles	34 397 €	
23	Immobilisations en cours	411 000 €	
040	Transferts entre sections	18 330 €	132 000 €
	Total	612 727 €	612 727 €

FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :

- redevance d'assainissement : 200.000 €
- participation du budget principal au titre des eaux pluviales : 110.000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 196.330 €, soit:

- 149.000 € pour les dépenses afférentes à l'entretien des réseaux et des installations annexes
- 45.000 € pour les intérêts d'emprunts, dont 40.000 € pour les intérêts payés à échéance et 5.000 € pour les intérêts courrus non échus.

L'autofinancement, composé des dotations aux amortissements (132.000 €) et minoré par l'amortissement des subventions (18.330 €), s'élève à 113.670 €.

INVESTISSEMENT

Le remboursement des emprunts s'élève à 149.000 €. Il est assuré par l'autofinancement de la section de fonctionnement et le fonds de compensation de la TVA (70.500 €).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 445.397 € et portent sur les travaux d'assainissement des Grands Champs et les grosses réparations.

Le programme d'investissement est financé par des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et par le recours à l'emprunt à hauteur de 380.000 €.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 27 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – TRAN – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDÉ - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL – Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER - GERMAIN - MM. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA - DAILLOUX – Mmes DONA – TOULZA - MM. BOMPARD - MAXIMILIEN – BOUMOULA - CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mme DELORME-VITRAC - Melle RICHERT – DEPLANCHE.

Par 5 voix ABSTENTION : Mmes ARNOULT – BITAN – MM. DURAND – TOLLERON – Mme PICQ.

==--==

FIXATION DU TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2010

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2010, il convient de statuer sur le taux des taxes locales.

En 2009, les taux d'imposition de la Ville de THIAIS étaient les suivants :

- 11,07 % pour la taxe d'habitation
- 10,89 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 20,33 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 13,27 % pour la taxe professionnelle.

En 2010, le Conseil municipal est invité à statuer sur :

- le taux relais pour la cotisation foncière des entreprises,
- le taux des trois taxes « ménage » : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

- la cotisation foncière des entreprises

La réforme concernant la suppression de la taxe professionnelle est applicable dès le 1^{er} janvier 2010 pour les entreprises. Elles acquitteront donc la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et la cotisation foncière (CFE).

A titre transitoire, pour l'année 2010, l'Etat percevra, en lieu et place des communes, le produit de ces deux impôts et versera à ces dernières une compensation-relais.

En ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée, le taux applicable est un taux national de 1,5% (hors dégrèvement de l'Etat).

Pour la cotisation foncière des entreprises, le taux applicable est fixé par le conseil municipal. Le taux de référence est le taux de taxe professionnelle de l'année 2009, que la commune peut augmenter ou diminuer.

La décision du conseil municipal aura pour effet d'augmenter ou de diminuer le montant de la compensation-relais versée par l'Etat à la Ville de THIAIS.

Comme précédemment pour la taxe professionnelle, la variation du taux de la CFE est liée à celle des trois taxes « ménage » (obligation d'une variation proportionnelle).

En conservant un taux relais égal au taux de taxe professionnelle 2009, le montant de la compensation-relais de l'Etat s'élèvera à 8.035.400 €.

- les taxes « ménage »

Les bases d'imposition ayant progressé globalement de 1,58% entre 2009 et 2010, le produit attendu à taux constants s'élève à 11.142.113 €.

TAXES	Bases 2009	Var. bases 2009/2010	Bases 2010	Taux 2009	Produit 2010 à taux constant
Taxe d'habitation	42 201 659 €	<i>1,79%</i>	42 958 000 €	11,07%	4 755 451 €
Taxe sur le foncier bâti	57 703 581 €	<i>1,43%</i>	58 527 000 €	10,89%	6 373 590 €
Taxe sur le foncier non bâti	64 462 €	<i>-0,25%</i>	64 300 €	20,33%	13 072 €
TOTAL	99 969 702 €	<i>1,58%</i>	101 549 300 €		11 142 113 €

Une réfaction de 94.220 € sera opérée sur ces recettes (montant égal à la participation 2009 au titre du plafonnement de la TP à 3,5% de la valeur ajoutée).

Pour l'année 2010, il est proposé :

- de fixer le taux relais pour la cotisation foncière des entreprises au niveau du taux de la taxe professionnelle de 2009,
- de maintenir le taux des trois taxes « ménages » de l'année 2009 et 2010.

Les recettes fiscales de la Ville de THIAIS pour l'année 2010 s'élèveront à 19.177.513 €, soit :

- 11.142.113 € sur le compte 7311
- 8.035.400 € sur le compte 7318.

Elles seront minorées par le prélèvement au titre du plafonnement sur la valeur ajoutée à hauteur de 94.220 €.

M. LE MAIRE relève la mécanique nouvelle des taux. Cette année, les taux restent les mêmes sauf pour les produits de la taxe professionnelle qui changent. Celle-ci est maintenue, comme dans toutes les communes au niveau de 2008, l'année N-1 ayant été choisie du fait du vote de la réforme en 2009 et la nécessité de se fonder sur des chiffres connus.

La mécanique fera que pour les années à venir, selon les estimations, les ressources fiscales ne seront pas en recul, ce qui relativise beaucoup toutes les campagnes de communication à échelle nationale menées à des fins politiques contre la taxe professionnelle (et autres telles la Poste, la remise en cause des services publics...) diligentées par certaines collectivités dont le Conseil Général du Val de Marne, financées sur fonds publics, apposées sur des édifices publics et susceptibles d'être assimilées à de véritables détournements de fonds publics. Au final, Thiais comme toute autre Ville ou agglomération ne subira pour un proche avenir aucune perte.

M. TOLLERON suggère de recentrer le débat sur la Ville et non sur le Conseil Général.

M. LE MAIRE pointe le lien entre le taux et la violence politique contre la taxe professionnelle. Les attaques politiques se révèlent infondées.

M. TOLLERON s'inscrit en faux sur le remplacement de la taxe professionnelle. En effet, on constate une base d'imposition qui progresse de 6% du fait des investissements passés. Or force est de constater que la croissance des recettes est largement inférieure. Les bases augmentent de 3% alors que les recettes n'augmentent que de 2%. On a perdu un revenu potentiel. En effet, l'an passé, les taux ont été augmentés de 3% et l'Etat a retenu dans le cadre de son dispositif une croissance des taux de 1%, ce qui explique une décroissance du taux comparable à 2009.

M. LE MAIRE rappelle que l'Etat a lancé cette réforme en 2009 et qu'il ne pouvait prendre en considération que l'année N-1, soit les produits de l'année précédente, 2008.

Il est vrai que la Ville a augmenté les impôts en 2009 mais au final, même si cela n'est pas pris en compte, la Ville conserve la maîtrise de la pression fiscale. Seules les bases comptent. S'inscrivant dans la durée, la Ville a mené une politique fiscale adroite judicieuse en favorisant l'emploi, en stabilisant les ressources, en incitant les entreprises à s'installer, en créant des zones d'activités sans tendre la main ni alourdir la fiscalité supportée par les ménages pour financer les dépenses de fonctionnement. Forte de cette gestion, la Ville a pu alors et continue à privilégier les investissements d'envergure – école – requalification des grands Champs.

M. TOLLERON rappelle que le Centre Commercial BELLE EPINE préexistait aux mandats de Monsieur le Maire et que là était la chance. Quelques villes voisines abritent le M.I.N. et pour autant la fiscalité est pour moitié moindre.

M. LE MAIRE souligne qu'il a participé à une gageure, l'extension de BELLE EPINE d'un tiers dans un contexte défavorable, en 1993, année touchée par une déprime économique et financière qui pour autant n'a pas empêché le déploiement de BELLE EPINE, soit 40 000 m² et des centaines d'emplois liés.

M. TOLLERON analyse les incidences de la réforme comme impliquant une perte d'investissements pour la Ville et une augmentation en 2009 des taux des impôts dits ménages supportés par les contribuables.

M. LE MAIRE rétablit la vérité : taxe d'habitation augmentée de 4,8 % de 1983 à 2010. Peu de Villes peuvent mettre en avant ce chiffre.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 27 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – TRAN – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDÉ - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL – Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER - GERMAIN - MM. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA - DAILLOUX – Mmes DONA – TOULZA - MM. BOMPARD - MAXIMILIEN – BOUMOULA - CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mme DELORME-VITRAC - Melle RICHERT – DEPLANCHE.

Par 5 voix CONTRE : Mmes ARNOULT – BITAN – MM. DURAND – TOLLERON – Mme PICQ.

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR L'ANNÉE 2010

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif, il convient de statuer sur la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers.

Le montant des dépenses prévisionnelles pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers s'élève à 2.202.000 €.

Ce coût est financé partiellement par les subventions d'Eco-Emballages pour le tri sélectif et à la revente des résidus urbains recyclables à hauteur d'environ 100.000 €.

Le montant des bases prévisionnelles de TEOM pour l'année 2010 s'élève à 35.327.856 €. Il est proposé de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers à 5,95% (correspondant à un produit de 2.102.007 €) pour l'année 2010.

Le coût du service sera ainsi financièrement neutre pour le budget général.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le taux de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers proposé.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 27 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – TRAN – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDÉ - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL – Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER - GERMAIN - MM. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA - DAILLOUX – Mmes DONA – TOULZA - MM. BOMPARD - MAXIMILIEN – BOUMOULA - CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mme DELORME-VITRAC - Melle RICHERT – Mme DEPLANCHE.

Par 5 voix ABSTENTION : Mmes ARNOULT – BITAN – MM. DURAND – TOLLERON – Mme PICQ.

Monsieur Le Maire expose :

La Ville de THIAIS participe chaque année aux projets d'action éducatifs menés par des établissements scolaires. Il s'agit de voyages linguistiques, sportifs, culturels,... en France ou à l'étranger organisés pour les collégiens et lycéens thiaisais.

Pour l'année 2010, il est proposé de verser une somme de 5.701,41 €, répartie comme suit :

Etablissements	Pays	Destination	Nombre d'élèves	Subvention
Collège Paul Klee	Allemagne	Einbeck	8	102,96 €
	France	Guebriant	69	888,03 €
	France	Cannes	12	154,44 €
	France	Chartres	13	167,31 €
	<i>Total</i>			<i>102</i>
Collège Albert Camus	Angleterre	Ashford	48	617,76 €
	Allemagne	Einbeck (ski)	64	823,68 €
	Allemagne	Einbeck	15	193,05 €
	<i>Total</i>			<i>127</i>
Collège Paul Valéry	France	Lery Poses	127	1 634,49 €
	Allemagne	Einbeck	21	270,27 €
	Autriche	Wiecz	6	77,22 €
	France	La Plagne	25	321,75 €
	Finlande	Godby	12	154,44 €
	<i>Total</i>			<i>191</i>
Lycée Guillaume Apollinaire	Italie	Rome	22	283,14 €
	<i>Total</i>			<i>22</i>
Lycée Jean Macé	Espagne	Barcelone	1	12,87 €
	<i>Total</i>			<i>1</i>
TOTAL GENERAL			443	5 701,41 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ HABITAT AU TITRE DE L'ANNÉE 2010

Monsieur Le Maire expose :

Le Fonds de Solidarité Habitat (F.S.H.) est un dispositif départemental qui a notamment pour mission :

- d'accorder des aides financières, sous forme de prêts, de cautions, de garanties ou de subventions, à des personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui, étant locataires, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement de leur loyer et de leurs charges ;
- de prendre en charge l'accompagnement social nécessaires à l'installation et au maintien desdites personnes dans un logement ;
- de financer des travaux d'amélioration de l'habitat par la mise à disposition de prêts bonifiés dans le cadre d'opérations programmées.

Le financement de ce fonds est assuré par l'Etat et le département. Les régions, les communes et leurs groupements, les caisses d'allocations familiales,... peuvent également participer volontairement à ce dispositif.

Il est proposé de verser à ce fonds une participation financière de 4.397,25 €, soit 0,15 € par habitant, au titre de l'année 2010.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION POUR LES BIBLIOTHÈQUES DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2010

Monsieur Le Maire expose :

La Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques permet de financer les dépenses d'équipement réalisées par les collectivités locales.

Les demandes de subvention doivent être adressées au préfet de département accompagnées d'un dossier complet, qui le transmet au préfet de région. Ce dernier arrête la liste des opérations à subventionner et le montant attribué à chaque collectivité.

En 2007, la Ville de THIAIS a perçu une subvention de 33.534 € pour l'informatisation de la médiathèque (acquisition du logiciel, rétroconversion des données, acquisition de matériel informatique,...).

Il est prévu d'achever en 2010 l'opération d'informatisation par la mise en place d'un système d'identification et de protection antivol (portiques, étiquettes avec puce, platine de prêt, borne RFID ...) et de prestations informatiques annexes (système de comptage des visiteurs, lecteur d'inventaire,..).

L'installation de ce système nécessitera la remise à niveau de connexions informatiques et électriques, quelques travaux annexes ainsi que la mise en place d'une interface avec le logiciel informatique existant.

Il est proposé de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DGD bibliothèques pour cette opération.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT 2010

Monsieur Le Maire expose :

La Ville souhaite engager au cours de l'exercice 2010 différentes opérations d'équipement inscrites au Budget primitif.

Parmi ces opérations figurent le programme de travaux et grosses réparations sur la voirie et le réseau d'éclairage public, ainsi que le renouvellement du parc informatique de la commune (principalement le matériel informatique mis à disposition des écoles maternelles et primaires).

Pour financer ces opérations, il est envisagé de solliciter des subventions auprès de l'Etat (Ministère de l'Intérieur), des différentes collectivités et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire pour intervenir auprès des services concernés et signer tous les documents relatifs à cette démarche.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTIONS

POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

La Ville engage au cours de l'exercice 2010 les travaux de rénovation de la piscine municipale, portant principalement sur les vestiaires.

Pour financer cette opération, il est envisagé de solliciter des subventions auprès de la Région Ile de France, du Conseil général du Val de Marne, de la Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Fédération française de natation.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire pour intervenir auprès des services concernés et signer tous les documents relatifs à cette démarche.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ANNUEL DE LA SOGERES CONCERNANT LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION - ANNÉE 2008-2009

Monsieur Le Maire expose :

La Ville de Thiais a conclu avec la société SOGERES le 4 juillet 2006 un contrat d'affermage concernant le service de la restauration. La SOGERES assure la fourniture de repas et de goûters pour les cantines scolaires, les centres de loisirs, le restaurant municipal, la résidence pour personnes âgées, le CCAS,...

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public doivent produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant un compte-rendu financier et une analyse de la qualité du service.

L'intégralité du rapport est consultable par les membres du conseil municipal.

En ce qui concerne les aspects financiers, le contenu du rapport peut se résumer comme suit :

DEPENSES	2008/2009
Nombre de repas commandés par la Ville de THIAIS	295 242
Nombre de repas facturés à la Ville de THIAIS	293 375
Montant brut TTC des repas	1 821 445,25 €
Participation des familles	1 054 528,00 €
Coût TTC des repas	766 917,25 €
Nombre de goûters pour les écoles et les centres de loisirs	66 720
Coût TTC des goûters	33 330,18 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES (hors prestations annexes)	800 247,43 €
RECETTES	
Redevance annuelle pour mise à disposition de la cuisine	242 018,27 €
Redevance annuelle pour utilisation de la cuisine pour des couverts extérieurs	136 000,00 €
MONTANT TOTAL DES RECETTES versées à la Ville par SOGERES	378 018,27 €
BILAN (hors prestations annexes)	
COÛT NET de la DSP restauration	422 229,16 €
dont coût pris en charge par le budget Ville de THIAIS	372 105,37 €
dont coût pris en charge par le budget CCAS	12 832,35 €
dont coût pris en charge par le budget de la Résidence pour personnes âgées	37 291,44 €

Le Conseil est invité à prendre acte de la communication du rapport précité.

Le Conseil prend acte de la communication du rapport précité.

-=-=-=-

**RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ GEOTHILYS CONCERNANT
LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIF AUX INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE PAR GÉOTHERMIE - ANNÉE 2008-2009**

Monsieur Le Maire expose :

La Ville de THIAIS a conclu avec la société GEOTHILYS un contrat de délégation de service public concernant les installations de chauffage par géothermie qui a pris effet le 1^{er} juillet 2008.

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public doivent produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant un compte-rendu financier et une analyse de la qualité du service.

L'intégralité du rapport sur l'année 2008-2009 est consultable par les membres du conseil municipal en Mairie.

Le Conseil municipal doit prendre acte de la transmission de ce rapport.

Le Conseil prend acte de la communication du rapport précité.

-=-=-=-

PERSONNEL COMMUNAL

REVALORISATION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2010

Monsieur le Maire expose :

La circulaire interministérielle du 3 février 2010 fixe le régime des avantages sociaux prévus en faveur des agents de l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la faculté, sur décision de leur assemblée délibérante, d'accorder ces avantages en tout ou partie, à leurs agents en activité et dans certains cas, aux agents placés sous les drapeaux, sous réserve qu'ils soient attribués dans les mêmes conditions et que leurs taux ne soient pas supérieurs à ceux retenus pour les agents de l'Etat.

Le conseil municipal en date du 30 mars 2009 avait décidé l'application de la circulaire du 15 janvier 2009 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, pour les prestations allouées aux agents communaux

Les nouveaux taux applicables, avec effet au 1^{er} janvier 2010, sont les suivants :

I – AIDE A LA FAMILLE

- I – 1. Aide aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant
- 21,27 euros par jour (au lieu de 21,12 euros)

II – SEJOURS D'ENFANTS

II – 1. Centres de vacances avec hébergement (colonies) dans la limite de 45 jours par an et par enfant :

- enfants de moins de 13 ans : 6,82 euros par jour (au lieu de 6,77 euros)
- enfant de 13 à 18 ans : 10,34 euros par jour (au lieu de 10,27 euros)

II – 2. Centres de loisirs sans hébergement dans la limite de 45 jours par an et par enfant :

- demi-journée : 2,48 euros (au lieu de 2,46 euros)
- journée complète : 4,93 euros (au lieu de 4,90 euros)

II – 3. Maisons familiales de vacances, villages familiaux de vacances et séjours en gîtes, dans la limite de 45 jours par an :

- 7,19 euros par jour en pension complète (au lieu de 7,14 euros)
- 6,82 euros par jour pour les autres formules (au lieu de 6,77 euros)
- II – 4. Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif
 - 70,78 euros par séjour de 21 jours consécutifs au moins (au lieu de 70,29 euros)
 - 3,36 euros par jour pour les séjours d'une durée au moins égale à 5 jours et inférieure à 21 jours (au lieu de 3,34 euros)
- II – 5. Séjours linguistiques
 - enfants de moins de 13 ans : 6,82 euros par jour (au lieu de 6,77 euros)
 - enfant de 13 à 18 ans : 10,34 euros par jour (au lieu de 10,27 euros)

III. MESURES CONCERNANT LES ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES

- III – 1. Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans :
 - 148,85 euros par mois (au lieu de 147,82 euros)
- III – 2. Séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés :
 - 19,48 euros par jour (au lieu de 19,34 euros)
- III – 3. Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 ans et 27 ans :
 - 116,76 euros par mois

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer la revalorisation énoncée par la circulaire interministérielle du 3 février 2010 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, pour les prestations allouées aux agents communaux.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ,

Par 27 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – TRAN – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDÉ - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER – GRINDEL – Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER – GERMAIN - M. LE GAD – Mme TEYTAUT – MM. SEGURA - DAILLOUX – Mmes DONA - TOULZA – MM. BOMPARD – MAXIMILIEN – BOUMOULA - CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA – DELORME-VITRAC – RICHERT – DEPLANCHE.

Par 5 voix ABSTENTION : Mmes ARNOULT – BITAN – MM. TOLLERON – DURAND - Mme PICQ.

PERSONNEL ENSEIGNANT

AVIS SUR LA REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT ALLOUÉE AUX INSTITUTEURS

Monsieur Le Maire expose :

Par la circulaire en date du 11 février 2010, Monsieur le Préfet du Val-de-Marne rappelle les termes du décret n° 83-367 du 2 mai 1983.

Conformément aux dispositions de ce décret, il appartient au Préfet de fixer le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, après avis du Conseil municipal.

Il est proposé de revaloriser, au titre de l'année 2009, le taux mensuel de cette indemnité à 218,70 euros.

Il est rappelé que :

- Le conseil municipal, par délibération en date du 9 mars 2009, avait émis un avis favorable sur le maintien à 216,50 euros du taux de base de l'indemnité de logement allouée aux instituteurs non logés pour l'année 2008 (montant proposé par Monsieur le Préfet et correspondant à l'ajustement sur le montant unitaire national de la dotation spécial instituteurs).

- La réforme de la dotation spéciale instituteurs, entrée en application le 1^{er} janvier 1991, a prévu que les communes cessaient de verser l'indemnité aux instituteurs ; seule la différence éventuelle entre le montant de l'indemnité majorée et la dotation unitaire restait à leur charge.

Date d'effet : 1^{er} janvier 2009

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la commune règle le complément pour 3 ayant-droits.

Catégorie d'instituteurs	Montant de la dotation	Taux de la majoration	Montant de la
--------------------------	------------------------	-----------------------	---------------

	unitaire		majorité à la chambre de la commune
Instituteurs ayant-droit	218,70 euros	25%	41,80 euros

Le Conseil est invité à délibérer.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

==

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à vingt deux heures quinze.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Mme Anne-Marie TEYTAUT

Richard DELL'AGNOLA